



Communauté de Communes
du Haut Allier

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 JUILLET 2015**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU
16 JUILLET 2015 à 20 H 30**

RELEVÉ DES DEBATS ET DES DECISIONS

Présents : MME POME CASTANIER, Bernadette MOURGUES, M. Pierre MARTIN, Philippe PIN, Lionel CELLARIER, Jean-Louis BRUN, Daniel CELLARIER, Olivier ALLE, Gérard SOUCHON, Marc OZIOL, Dominique CHOPINET, Alain GAILLARD, Daniel BACON, Raymond MARTIN, Guy MAYRAND.

Absents excusés : Myriam MARTIN, Laurence MARTINEZ, Marie-Hélène GIANIEL, Anthony MARTIN, Serge BRAJON, Guy ODOUL, Alain GONY, Guy MALAVAL, Alain COULON, Joël ROUX.

Pouvoirs : G. MALAVAL à P. CASTANIER / M. MARTIN à G. SOUCHON / L. MARTINEZ à M. MAYRAND

Secrétaire de séance : Daniel CELLARIER

Compte-rendu du 25 juin 2015 :

Modification au niveau de la page 8 – point n° 7 :

Au lieu de lire :

"Sur proposition de Monsieur le Président et, après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE, par 24 voix "pour" et 1 voix "contre", d'accorder les subventions suivantes dans le cadre du Contrat Educatif Local du Haut Allier 2014-2015 :"

Lire :

"Sur proposition de Monsieur le Président et, après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE, par 22 voix "pour" et 1 voix "contre", d'accorder les subventions suivantes dans le cadre du Contrat Educatif Local du Haut Allier 2014-2015 :"

Cette modification étant prise en compte, le compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 25 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1) Approbation du projet de charte 2016-2028 du Parc Naturel Régional des sources et gorges de l'Allier :

Monsieur le Président rappelle que la démarche de préfiguration du Parc Naturel Régional des sources et gorges de l'Allier arrive à son terme.

En septembre 2010, les Régions Auvergne et Languedoc-Roussillon ont engagé la phase de préfiguration du Parc et en ont confié l'animation à l'association de préfiguration du Parc naturel régional des sources et gorges du Haut-Allier. Dans ce cadre, et depuis 2010, un important processus d'étude, d'animation et de concertation a été mené avec les acteurs locaux et institutionnels du territoire pour élaborer ce nouveau projet de territoire.

Le projet de charte 2016-2028 (constitué d'un rapport, des annexes et d'un plan du Parc) a été soumis à enquête publique du 1er au 30 avril 2015 inclus, conformément à l'article R333-6-1 du Code de l'environnement.

En date du 5 juin 2015, la commission d'enquête publique a émis un avis favorable sans réserve en recommandant cependant « l'ajout d'une mesure prévoyant la rédaction d'un document partenarial complémentaire dans les domaines agricoles et forestiers, impliquant notamment les collectivités territoriales et les organisations professionnelles ».